

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Laniel.)

(L'article 2 est adopté.)

Sur l'article 3—Définitions

M. Fraser: Monsieur le président, est-il possible de poser certaines questions au ministre? Je crois comprendre qu'il serait disposé à les accepter. Pourrait-il donner plus de détails sur les prévisions des coûts de cette organisation, pour la première année? D'après le communiqué, il était question je crois d'un million de dollars environ, chiffre qui pourrait s'élever par la suite à huit millions de dollars. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels sont les chiffres prévus pour la première année, à quelle étape on aura besoin de fonds supplémentaires, et qui financera?

M. Munro (Hamilton-Est): En effet pour la première année le coût sera de l'ordre de un million de dollars. Cela permettra au centre de lancer son organisation, et de financer les travaux de recherche figurant en toute priorité. Il y aura également, pense-t-on, une première mise de fonds importante pour l'installation et l'achat de matériel d'un centre d'information moderne de premier plan, changé de réunir les données techniques et scientifiques utiles, de les évaluer et de les diffuser auprès des parties intéressées. Ce système de données ne fera pas double emploi avec d'autres sources de données existantes, mais viendra les compléter et assurera la coordination.

En ce qui concerne les immobilisations nécessaires à l'installation d'un système de diffusion de l'information, elles seront de l'ordre de deux à trois millions de dollars. Il faut compter sur une augmentation progressive des coûts, une fois que les centres fonctionneront et que les travaux de recherche se multiplieront. Une fois le centre en pleine activité, les frais de fonctionnement seront de l'ordre de 8 à 10 millions de dollars par an, ce qui revient à peu près à \$1 par an par travailleur.

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure les provinces participeront au financement de ce centre et si une province ou l'autre s'est déjà engagée à verser son écot. Pour le moment, si je ne m'abuse, et j'aimerais que le ministre le confirme, seul le gouvernement fédéral est engagé financièrement dans le projet, et la situation ne changera que si les provinces se mettent d'accord entre elles. Sauf erreur, elles n'y sont pas encore parvenues.

M. Munro (Hamilton-Est): C'est exact, monsieur le président. Neuf provinces sur dix ont toutefois accepté par écrit d'être représentées au sein du conseil d'administration. Certaines ont déjà nommé leurs représentants mais, jusqu'à présent, aucune n'a accepté de participer au financement du projet. Le bill ne prévoit aucune disposition dans ce sens. Nous espérons

Hygiène et sécurité au travail

que les provinces reconnaîtront les mérites du centre et que le fait qu'elles possèdent plus de poids que le gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration du centre les persuadera qu'elles ont intérêt à l'aider à tenir le coup financièrement parlant et à atteindre ses objectifs.

M. Fraser: Le ministre peut-il me dire comment le centre rendra des comptes? Comment les députés seront-ils mis chaque année au courant des prévisions de dépenses et comment sauront-ils ce que le centre offre aux Canadiens, et surtout aux travailleurs, en contrepartie de leur argent?

M. Munro (Hamilton-Est): Le centre est entièrement autonome. Il n'est pas redevable envers le gouvernement mais fait directement rapport au Parlement. On peut donc le comparer à une société de la Couronne.

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire si en général les syndicats favorisent la création de ce centre et quels appuis il a reçus de la part du patronat au sujet de ce projet?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, le député sera ravi de savoir que je ne pense pas qu'un autre bill ait fait l'objet d'autant de discussions depuis un an et demi. Divers fonctionnaires de mon ministère, en particulier, M. Howard Curry, chef du secrétariat de planification, et moi-même, avons rencontré quelque 250 ou 300 associations de tous genres représentant le patronat, de même que des syndicats et des représentants des autorités provinciales pour leur parler de la mesure. Je me suis rendu en Colombie-Britannique deux fois et j'ai été disponible pour répondre à toutes les questions à ce sujet. Ces activités d'information ont duré un an et demi. Je crois que les syndicats sont assez enthousiastes et qu'ils consentiront à participer comme le prévoit le bill. Je crois aussi que les patrons ne feront pas de difficultés pour participer.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4—La création du Centre

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter un amendement dont j'ai donné avis au député de Vancouver-Sud et au Nouveau parti démocratique. Sans entraîner une modification substantielle de l'essence de l'article 4, il précise la parité de la partie patronale et de la partie syndicale et leur garantit une participation importante au conseil. La suggestion émane du député de Nickel Belt. Je propose, appuyé par le député de Cardigan:

Que l'on modifie le bill C-35, tendant à établir le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, à l'article 4 en supprimant les lignes 31 à 42, à la page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«travail;

d) onze autres gouverneurs, nommés après consultation avec les organismes représentatifs des travailleurs que le gouverneur en conseil juge appropriés;

e) onze autres gouverneurs, nommés après consultation avec les organismes représentatifs des employés que le gouverneur en conseil juge appropriés; et

f) quatre autres gouverneurs au maximum, nommés après consultation avec les associations professionnelles ou scientifiques ou autres organismes ou groupes intéressés que le gouverneur en conseil juge appropriés.»